

Communiqué de presse - PAE -

Membre de l'INPH et de la FEMS www.la-fps.fr TV : www.la-fps.com

Mise en garde de la FPS : Certains blocages sont susceptibles de remettre sérieusement en cause les acquis de la PAE

La FPS constate avec satisfaction toutes les étapes franchies dans la mise en place de la nouvelle procédure d'autorisation (NPA). Depuis la création de la NPA, par le texte de loi CMU du 27 juillet 1999 (articles 60 et 61) et sa véritable naissance avec le décret d'application du 10 juin 2004, de multiples textes de loi sont venus améliorer le dispositif.

La publication de l'article 83 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) du 21 décembre 2006 et son décret d'application un mois après, fût une considérable avancée dans l'adaptation de l'ensemble de la procédure à la réalité de la situation des PADHUE exerçant dans les hôpitaux en France.

La loi HPST du 21 juillet 2009 est venue donner plus de souplesse à la procédure d'autorisation d'exercice (PAE) :

- Permettre à tous les candidats (examen et concours) de passer les épreuves 3 fois au lieu de 2.
- Remplacer l'épreuve de la langue française par un certificat de maîtrise de la langue délivré par un organisme indépendant spécialisé, comme par exemple « l'Alliance Française ».
- Imposer une année de formation pour les chirurgiens dentistes et les sages femmes.

L'ensemble de la procédure n'est cependant pas conforme à tous nos souhaits, c'est pourquoi la FPS continuera à se battre pour faire aboutir le reste de ses revendications.

Toutefois, la FPS reconnaît que l'organisation de cette nouvelle procédure est globalement correcte, comparée à la complexité et à la lourdeur du dispositif précédent. En effet, l'ensemble de la procédure fait appel à de nombreuses structures ainsi qu'à de multiples intervenants. Les commissions d'autorisation et de qualification siègent désormais à un rythme de plus en plus adapté au nombre des candidats. Nos représentants au sein de ces commissions font un travail remarquable et participent activement à l'élaboration des décisions, en facilitant et en valorisant auprès des autres membres, la compréhension et le parcours des candidats PADHUE. Certains blocages ont malheureusement encore été constatés



Communiqué de presse - PAE -

Membre de l'INPH et de la FEMS www.la-fps.fr TV : www.la-fps.com

dans un petit nombre de spécialités. La FPS fera tout ce qui est en son pouvoir pour les dissiper.

D'autre part, le statut d'assistant associé occupé par les lauréats NPA s'est amélioré, depuis la publication d'un décret le 8 janvier 2009 abrogeant certaines mesures restrictives imposées aux lauréats PAE, par rapport au statut d'assistant habituel.

Par ailleurs, l'analyse des résultats des épreuves 2008 nous révèle une nette progression du taux de réussite. Nous constatons 22% de réussite pour le concours liste A et surtout 73% pour l'examen liste C. Nous sommes heureusement loin des 8% de taux de succès des 1^{ères} épreuves. Le nombre de candidats ayant participé aux épreuves en 2009 (3552 candidats) est aussi nettement supérieur à celui de 2008 (2142 candidats) avec une progression de près de 66%.

La FPS se réjouit de cette double progression des candidats et des résultats. **Mais ce phénomène peut avoir des conséquences fâcheuses si on ne crée pas en aval, le nombre de postes de stages nécessaires pour que les candidats puissent effectuer les 3 années de formation exigées.** Nous savons déjà que certains lauréats de la PAE n'ont jamais réussi à trouver un poste de stage validant. Si on ne fait pas face rapidement à cette situation très préoccupante, nous risquons d'assister à un blocage de la procédure injuste et inadmissible pour les lauréats et se retrouver dans la situation de l'ancienne procédure dite Loi 1972. Sans oublier que ce manque de stages est susceptible d'affecter toutes les disciplines dès lors que la loi impose aux chirurgiens dentistes et aux sages femmes une année de stage.

Pour une meilleure préparation des décrets d'application de la loi HPST concernant la PAE, la FPS demande donc que :

- **Le certificat de maîtrise de la langue française ne soit exigible qu'au moment de présenter son dossier devant la commission.**

Cela présente plusieurs avantages :

- ✓ Permettre dans un premier temps aux candidats de concentrer leurs efforts dans la préparation des épreuves scientifiques.
 - ✓ Réaliser une transition plus facile entre l'ancien et le nouveau système pour les épreuves de français.
 - ✓ Eviter aux candidats ayant échoué à l'ensemble des épreuves de se soumettre à l'examen pour un certificat qui ne sera pas a priori utile.
 - ✓ Eviter la préparation et le coût d'une épreuve supplémentaire pour les candidats ajournés.
- L'augmentation du nombre de possibilités pour passer les épreuves fait que la date butoir de fin 2011 pour les 3 listes (A, B et C) est devenue irréaliste. Certains candidats n'ont eu accès pour la 1^{ère} fois à la liste C qu'en 2009.



Communiqué de presse - PAE -

Membre de l'INPH et de la FEMS www.la-fps.fr TV : www.la-fps.com

Pour satisfaire cette exigence légale, la seule possibilité est d'organiser **2 épreuves PAE en 2011** pour permettre aux candidats d'épuiser la totalité de leurs chances de concourir.

- La loi imposant désormais une année de formation pour les chirurgiens dentistes et les sages femmes, **il est fondamental d'assurer un nombre de postes suffisants aux lauréats et d'obtenir un engagement ferme de la part des autorités, de créer les postes nécessaires à la validation pour toutes les disciplines.**

La FPS entame cette semaine une série de négociations avec le cabinet ministériel, la DHOS, le CNG et l'ordre national des médecins pour faire avancer les négociations sur ces différents points.

Nous invitons tous les PADHUE à venir nombreux à notre 13ème congrès le 21 novembre 2009 à Paris avec la présence confirmée de représentants du CNG, de la DHOS, de l'ordre des médecins et de différents responsables syndicaux. Des réponses précises et concrètes nous seront fournies à cette occasion concernant tous ces sujets préoccupants.

**Le conseil d'administration de la FPS
Le 13 novembre 2009**